

1

CHAPITRE

OBSERVATIONS
DU VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	3
Audit des états financiers consolidés du gouvernement	4
Éléments d'intérêt concernant nos autres audits financiers	16
Contenu du présent tome	20

MISE EN CONTEXTE

1 Tout d'abord, je tiens à mentionner qu'une fois de plus, cette année a été marquée par une forte mobilisation de mes équipes, engagées dans la réalisation de mandats d'envergure, tant en audit financier qu'en audit de performance. Leurs travaux, qui ont été menés avec succès, contribuent concrètement au contrôle parlementaire et à la saine gestion des fonds publics.

2 Chaque année, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, nous effectuons l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Québec, lesquels brossent le portrait de la situation financière de ce dernier en fin d'exercice. Ces états financiers figurent parmi les plus importants au Québec. C'est pourquoi je juge important de présenter, dans les paragraphes suivants, les résultats de nos travaux d'audit et divers éléments d'intérêt concernant ces états financiers.

3 Nous effectuons aussi chaque année l'audit de plus de 200 états financiers d'entités afin de nous assurer que ces dernières donnent un portrait fiable de leur situation financière. Ainsi, le présent chapitre présente également des éléments d'intérêt concernant ces audits.

4 Enfin, le présent tome contient les résultats de quatre audits de performance, dont un bref résumé est présenté à la fin de ce chapitre.

AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT

5 À la suite de l'audit des états financiers consolidés du gouvernement, j'ai identifié certains éléments que je juge pertinent de soumettre à l'attention des parlementaires.

Opinion de l'auditeur indépendant

6 Les états financiers consolidés du gouvernement du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2025 et mon rapport de l'auditeur indépendant qui les accompagne ont été signés le 26 septembre 2025 et rendus publics le même jour sur le site Internet du ministère des Finances.

7 Nos travaux d'audit m'ont permis de formuler une opinion sans réserve dans mon rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés au 31 mars 2025, et ce, pour une cinquième année consécutive.

8 À titre informatif, tout comme l'an dernier, mon rapport de l'auditeur fait état de trois questions clés de l'audit. Celles-ci portent sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, sur les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et sur les revenus provenant de l'impôt des particuliers, soit des postes des états financiers qui nécessitent des estimations comptables importantes requérant du jugement et comportant un degré élevé d'incertitude.

9 Soulignons par ailleurs que nos travaux d'audit se sont bien déroulés. Dans l'ensemble, peu d'écart ont été repérés, et la plupart de ceux qui l'ont été sont des écarts de présentation, lesquels n'ont aucun effet sur le déficit de l'année financière. Nous nous sommes assurés que les écarts n'ayant pas été corrigés par la direction n'étaient pas significatifs. Par conséquent, ces écarts n'ont pas eu d'incidence sur mon opinion.

Questions clés de l'audit

Il s'agit de questions ayant pour but d'informer le lecteur des éléments qui ont retenu le plus l'attention de l'auditeur pendant l'audit, des raisons pour lesquelles ceux-ci ont été jugés les plus importants et des principales procédures mises en œuvre à leur égard.

Particularités pour 2024-2025

Plan d'arrangement avec les compagnies de tabac

10 Au cours de l'année financière, des recours entamés il y a plusieurs années contre trois compagnies de tabac ont donné lieu à la conclusion d'un plan d'arrangement avec ces compagnies (le Plan). En vertu de ce plan, il est notamment prévu que les provinces et les territoires canadiens obtiennent des sommes en compensation des dépenses qu'ils ont faites pour fournir des soins de santé à leur population souffrant de maladies liées au tabagisme.

11 Pour le Québec, le Plan prévoit des versements maximums de 6,7 milliards de dollars, dont un montant initial de 1,7 milliard devant être versé à la date d'entrée en vigueur du Plan. Cette somme a été comptabilisée dans le poste Revenus divers – Autres des états financiers consolidés du gouvernement pour l'année financière terminée le 31 mars 2025, ce qui a contribué à réduire le déficit annuel du gouvernement d'un montant équivalent. Elle a été encaissée subséquemment, en 2025-2026.

12 Le reste des versements, qui totalise 5 milliards de dollars, pourrait être échelonné sur plus de 20 ans et variera en fonction des bénéfices annuels nets après impôts au Canada de ces compagnies de tabac, lesquels excluent les activités liées aux produits alternatifs, notamment les produits de vapotage. Compte tenu de l'incertitude concernant les bénéfices à venir de ces compagnies et leur capacité éventuelle à payer ces sommes, le Contrôleur des finances a conclu que ces revenus devront être comptabilisés dans les années futures, au fur et à mesure de leur réalisation. Par conséquent, ils ne sont pas inclus dans les états financiers de l'année financière terminée le 31 mars 2025. Nous avons déterminé que ce traitement comptable était adéquat en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Subventions octroyées par le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT)

13 Le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) existe depuis la fin des années 1970. Il s'agit d'un programme important du FORT. Les modalités d'application du PAGTCP prévoient que deux autorisations soient octroyées aux demandeurs : une autorisation préliminaire et une autorisation finale. Jusqu'à la fin de l'année financière 2023-2024, le FORT comptabilisait les dépenses de subvention pour ce programme au moment de l'autorisation finale.

14 Or, dans le cadre du PAGTCP, plusieurs années peuvent s'écouler entre l'obtention des deux autorisations. Cela a eu pour conséquence que des dépenses importantes ont été effectuées par les sociétés de transport avant qu'elles aient obtenu l'autorisation finale concernant les subventions qu'elles avaient demandées, alors même que le programme est présentement terminé. De plus, des communications ou des gestes posés au fil des ans par le gouvernement pouvaient avoir contribué à créer, chez les bénéficiaires, une attente de recevoir ces subventions. Par exemple, le FORT envoyait une demande de confirmation d'avancement des travaux aux bénéficiaires, et ceux-ci pouvaient également obtenir du financement temporaire auprès du gouvernement avant l'autorisation finale.

15 Le Contrôleur des finances a entrepris d'analyser cette situation et est arrivé à la conclusion que les subventions pour lesquelles des travaux sont déjà réalisés devraient être inscrites à titre de dépenses dans les états financiers du gouvernement.

16 Par conséquent, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 2025, un montant de près de 650 millions de dollars a été comptabilisé comme dépense, en raison de subventions liées à des travaux déjà effectués par des bénéficiaires même si l'approbation finale ne leur avait pas encore été accordée. Ceci fait en sorte de comptabiliser ces dépenses plus rapidement.

17 Nous sommes d'accord avec ce traitement comptable. En effet, le long délai entre l'autorisation préliminaire et l'autorisation finale ainsi que divers gestes posés au fil des ans laissent au gouvernement peu de pouvoir discrétionnaire lorsqu'il s'agit de verser ces subventions¹. Nous avons d'ailleurs mentionné au FORT qu'il devra s'assurer, lors de la révision du programme, d'approuver les projets en temps opportun, et ce, dans un souci de saine gestion des fonds publics.

Conformité à des autorisations législatives

18 La note 2 des états financiers précise si le gouvernement a dépassé ou non les limites des autorisations octroyées par le Parlement en matière d'investissements et de dépenses des ministères, des organismes budgétaires et des fonds spéciaux.

19 En ce qui concerne l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2025, le gouvernement n'a pas constaté de dépassements par rapport aux crédits octroyés. Il a toutefois constaté, pour les fonds spéciaux, des dépassements de 2 milliards de dollars de dépenses et de près de 800 millions d'investissements. Ces dépassements devront par conséquent être soumis à l'approbation du Parlement, comme le prévoit la *Loi sur l'administration financière*. Les principaux dépassements de dépenses sont les suivants :

- 463 millions de dollars pour le Fonds du développement économique en raison principalement de la réduction plus importante que prévu de la valeur de placements de portefeuille ;
- 828 millions de dollars pour le FORT en raison principalement de subventions liées à des travaux déjà effectués, même si les bénéficiaires n'avaient pas encore reçu l'autorisation finale (voir la section précédente) ;
- 457 millions de dollars pour le Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance.

20 Par ailleurs, les dépassements en matière d'investissements proviennent principalement du FORT (742 millions de dollars). Ils sont liés entre autres aux coûts du pont de l'Île-d'Orléans.

21 Bien que le volume 2 des comptes publics, qui présente cette information de façon plus détaillée pour le fonds général et pour les fonds spéciaux, ne soit pas audité, nous nous sommes assurés, à tous les égards importants, que l'information contenue dans la note 2 des états financiers est adéquate.

1. La perte du pouvoir discrétionnaire peut mener à la comptabilisation d'une dépense de transfert en vertu de la norme comptable portant sur les paiements de transfert.

Suivi des recommandations sur les états financiers consolidés

22 Nos travaux d'audit des états financiers consolidés du gouvernement nous amènent à identifier diverses situations nécessitant des améliorations et à formuler des recommandations à l'intention des entités auditées concernées. Nous avons jugé nécessaire, au fil des dernières années, de porter certaines de ces recommandations à l'attention des parlementaires par le biais de nos tomes déposés à l'Assemblée nationale.

23 Au 31 mars 2025, 100 % des recommandations dont le suivi était toujours en cours lors de la publication du tome de novembre 2024 étaient appliquées ou avaient donné lieu à des progrès satisfaisants. Nous présentons ci-après le suivi de ces recommandations ainsi que la référence au tome le plus récent dans lequel chaque recommandation a été formulée.

Recommandation	Tome	Degré d'application
Accompagner et guider les entités subventionnaires dans la mise en place d'un processus de collecte d'informations additionnelles auprès des bénéficiaires de subventions, afin de raffiner son estimation de la dépense pour les subventions octroyées à des tiers pour la construction d'immobilisations et d'autres dépenses financées ou devant être financées par emprunts.	Mars 2022, chapitre 3	Progrès satisfaisants
Prendre les mesures nécessaires afin de réduire le délai de production des états financiers consolidés du gouvernement.	Mars 2022, chapitre 3	Progrès satisfaisants
Prendre les mesures requises afin de s'assurer que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts corrigent les lacunes de documentation observées afin de démontrer et de supporter la comptabilisation du passif environnemental.	Mars 2022, chapitre 3, paragraphes 43-44	Appliquée

24 Par ailleurs, nous n'avons aucune nouvelle recommandation à porter à l'attention des parlementaires à la suite de nos travaux d'audit des états financiers consolidés du gouvernement pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2025.

Devancement des comptes publics

25 La production de plusieurs informations financières nécessaires à la préparation et à l'audit des états financiers consolidés du gouvernement 2024-2025 a été devancée. De plus, de nouvelles façons de faire ont été mises en œuvre. Ainsi, nous avons ajusté nos procédures d'audit en conséquence. Ces gestes avaient pour objectif de préparer le devancement de la finalisation et de la publication de ces états financiers l'an prochain.

26 Au cours des prochaines semaines, nous effectuerons un bilan des travaux de cette année afin de convenir, si nécessaire, d'autres ajustements, et nous poursuivrons de part et d'autre nos travaux afin de favoriser l'atteinte de l'objectif en 2026.

Audition sur les états financiers consolidés du gouvernement en commission parlementaire

27 Les états financiers consolidés du gouvernement permettent notamment de juger chaque année de la situation financière de ce dernier et de constater dans quelle mesure le budget s'est réalisé comme prévu. Il est donc important de s'y attarder.

28 Ainsi, au cours des dernières années, des échanges entre la Commission de l'administration publique (CAP) et le Vérificateur général ont eu lieu quant à l'opportunité qu'une commission parlementaire examine les états financiers consolidés du gouvernement et entende le Vérificateur général sur les résultats de son audit, à l'instar de ce qui est fait ailleurs au Canada.

29 Entre autres, le 7 novembre 2024, l'équipe du Vérificateur général a été invitée à faire une présentation aux membres de la CAP sur les aspects techniques, les principaux concepts en jeu et les pistes de réflexion à envisager après la lecture des états financiers consolidés.

30 À la suite de ces échanges, le rapport sur l'imputabilité de l'automne 2024, publié par la CAP, mentionne notamment que « ... les membres de la Commission estiment important que les états financiers consolidés fassent l'objet d'un contrôle des parlementaires. Or, comme le Règlement de l'Assemblée nationale ne permet pas à la Commission de se saisir elle-même de ce mandat, les membres souhaitent exprimer leur volonté que l'Assemblée nationale le leur confie. »

31 Nous saluons cette volonté qui permettrait de rehausser la transparence et de renforcer le contrôle parlementaire sur les finances publiques, comme cela est fait ailleurs au Canada. Nous continuerons de suivre de près l'évolution de ce dossier durant la prochaine année et nous nous rendrons disponibles pour participer à une audition des états financiers consolidés du gouvernement dans l'éventualité où ce mandat serait confié à la CAP.

32 Afin d'illustrer certains éléments importants qui pourraient retenir l'attention lors d'une audition devant une commission parlementaire, nous avons résumé quelques faits saillants tirés de l'analyse des états financiers consolidés dans la section suivante.

Faits saillants de l'analyse des états financiers consolidés

33 Les états financiers consolidés du gouvernement comprennent les résultats financiers des entités qui composent son périmètre comptable, soit plus de 300 entités. La figure 1 brosse un portrait général du périmètre comptable du gouvernement, que l'on peut consulter de façon détaillée à l'annexe 1 des états financiers consolidés du gouvernement inclus dans le volume 1 des comptes publics.

FIGURE 1 Portrait du périmètre comptable du gouvernement selon l'information publiée dans les comptes publics



Source : Vérificateur général du Québec d'après des données du ministère des Finances.

Illustration : Vérificateur général du Québec.

34 Le Contrôleur des finances prépare une analyse qui accompagne les états financiers consolidés audités, que l'on retrouve dans la section A du volume 1 des comptes publics. Nous n'auditons pas cette analyse, mais nous nous assurons de sa cohérence avec les états financiers audités et avec la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit.

35 L'analyse préparée par le Contrôleur des finances présente des tendances et des indicateurs de la situation financière du gouvernement. Elle vise notamment à permettre aux utilisateurs de comprendre les différences entre ce qui avait été budgétisé et ce qui s'est concrétisé.

36 Des dépenses moins élevées que prévu peuvent, entre autres, dénoter une difficulté à livrer les services, une baisse de la demande pour ceux-ci ou une optimisation des façons de faire. Au contraire, des dépenses plus élevées que prévu peuvent, par exemple, dénoter une demande ou des prix plus élevés pour fournir un service, ce qui peut entraîner une pression à la hausse sur les dépenses des années à venir. Il est également intéressant de voir si les revenus sont différents de ceux prévus et, le cas échéant, si les écarts relevés risquent de se répercuter sur les revenus des prochaines années.

37 Nous résumons ci-dessous quelques éléments d'intérêt tirés des états financiers, de nos analyses et de l'analyse du Contrôleur des finances.

Résultats annuels 2024-2025

38 Les états financiers incluent, entre autres, l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé lié aux activités. Cet état consolidé permet notamment de voir dans quelle mesure les revenus de l'année financière ont été suffisants ou non pour couvrir les dépenses de l'exercice, en mettant en évidence le surplus ou le déficit de l'année (figure 2).

39 Un déficit est constaté lorsque les dépenses de l'année sont plus élevées que les revenus. Puisque les revenus de l'année sont alors insuffisants pour couvrir les dépenses, des revenus futurs devront être utilisés pour payer les dépenses excédentaires et ne seront pas disponibles pour de nouvelles dépenses.

40 À l'inverse, un surplus survient lorsque les revenus sont plus élevés que les dépenses encourues durant une année donnée.

FIGURE 2 Détermination du surplus ou du déficit de l'année financière



Source : Vérificateur général du Québec.

Illustration : Vérificateur général du Québec.

41 Le budget pour l'année financière 2024-2025, déposé en mars 2024, prévoyait un déficit annuel de 8,8 milliards de dollars. Or, les états financiers consolidés du gouvernement² indiquent que ce déficit s'est au bout du compte élevé à 5,2 milliards de dollars, soit 3,6 milliards de moins que prévu. La figure 3 présente cet écart.

FIGURE 3 Écart entre les prévisions du budget de mars 2024 et les états financiers pour l'année financière terminée le 31 mars 2025 (en millions de dollars)

	REVENUS	DÉPENSES	PROVISION POUR ÉVENTUALITÉS	DÉFICIT
Budget 2024-2025 déposé en mars 2024	150 301	157 577	1 500	8 776
États financiers au 31 mars 2025	156 088	161 263	-	5 175
Augmentation (diminution) des résultats comparativement aux prévisions budgétaires	5 787	3 686	(1 500)	(3 601)

Source : Vérificateur général du Québec d'après des données du ministère des Finances.

Illustration : Vérificateur général du Québec.

42 On constate que la réduction du déficit provient de revenus plus élevés que prévu, malgré des dépenses également plus élevées que celles budgétées. De plus, il n'a pas été nécessaire d'utiliser la provision pour éventualités.

Provision pour éventualités

Il s'agit d'un montant qui vise à faire face à différents risques résultant de la conjoncture économique ou d'autres événements influençant la situation financière du gouvernement.

2. Ces données se trouvent à la page 81 du volume 1 des comptes publics 2024-2025, qu'on peut consulter sur le site Internet du ministère des Finances.

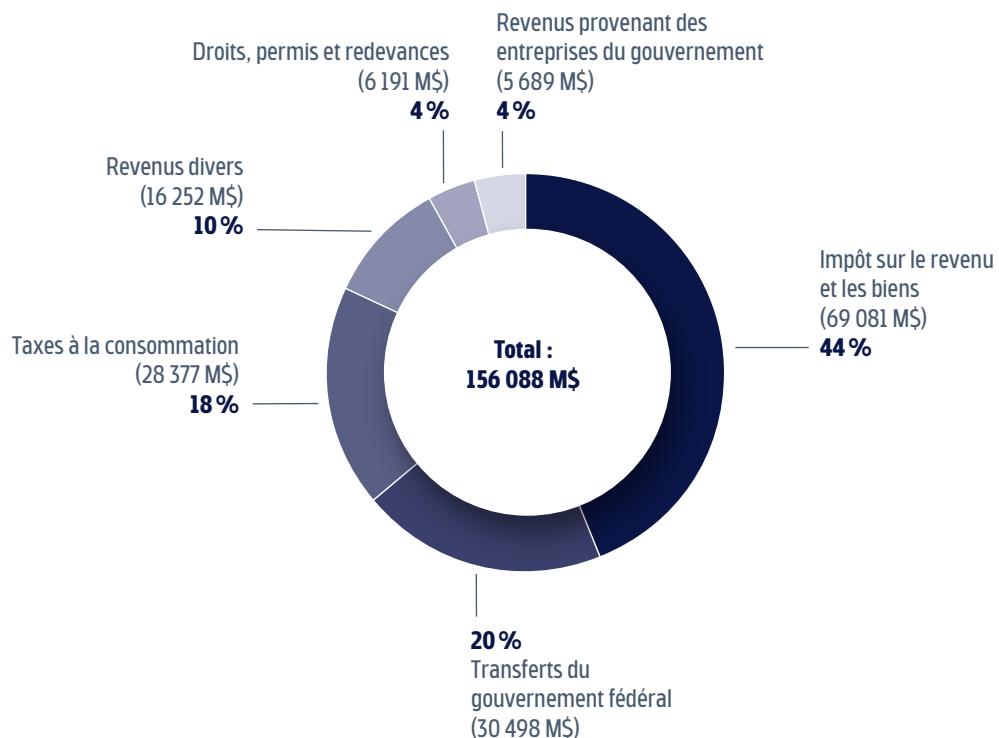
Revenus

43 La hausse des revenus est attribuable principalement à trois sources :

- L'impôt sur le revenu et les biens a été plus élevé de 2 milliards de dollars que prévu. Le Contrôleur des finances explique cette hausse dans son analyse financière notamment par :
 - une augmentation de plus de 700 millions de dollars de l'impôt des particuliers, en raison entre autres d'une croissance plus élevée que prévu des salaires et des traitements ;
 - une augmentation de 1,2 milliard de dollars de l'impôt des sociétés, en raison d'une baisse moins importante que prévu des bénéfices des sociétés ainsi que du devancement de transactions occasionné par l'annonce de la hausse du taux d'inclusion des gains en capital.
- Les revenus divers ont été plus élevés de 2 milliards de dollars que prévu, notamment en raison de l'inscription d'un revenu de 1,7 milliard correspondant au premier versement prévu selon un plan d'arrangement pancanadien conclu avec des compagnies de tabac au cours de l'année. La section Particularités pour 2024-2025 fournit davantage d'information à ce sujet.
- Les transferts fédéraux ont été plus élevés de 1,1 milliard de dollars que prévu, en raison surtout des sommes reçues pour les coûts engagés relativement à l'accueil des demandeurs d'asile.

44 La figure 4 illustre la répartition des revenus, par source de financement, pour l'année financière 2024-2025.

FIGURE 4 Revenus par source pour l'année financière 2024-2025



Source : Vérificateur général du Québec d'après des données du ministère des Finances.

Illustration : Vérificateur général du Québec.

45 On y observe que les revenus fiscaux, qui incluent l'impôt sur les revenus et les biens, notamment l'impôt des particuliers et celui des sociétés, et les taxes à la consommation, constituent la source de revenus la plus importante du gouvernement (62%). Si on y ajoute les revenus provenant des transferts fédéraux, ce pourcentage augmente à 82%. Ces pourcentages sont restés semblables à ceux de l'année précédente, qui s'élevaient respectivement à 62% et à 83%, ce qui montre une stabilité dans le poids de ces sources de financement entre ces deux années.

46 En conclusion, l'analyse des états financiers permet de voir si les revenus sont différents de ceux prévus et, le cas échéant, de savoir à quelles fins ces revenus ont été destinés.

Dépenses

47 Les quatre portefeuilles suivants sont ceux qui, en dollars, ont le plus dépassé le budget qui leur avait été octroyé en début d'année. Les dépassements se détaillent comme suit :

- Santé et Services sociaux, 2,3 milliards ;
- Éducation, qui inclut l'éducation primaire et secondaire, 0,8 milliard ;
- Transports et Mobilité durable, 1,1 milliard ;
- Économie, Innovation et Énergie, 0,7 milliard.

48 Certains de ces écarts ont été en partie compensés par l'utilisation de la provision du Fonds de suppléance, comprise dans le budget du portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale³.

49 Les deux principaux portefeuilles, soit Santé et Services sociaux ainsi qu'Éducation, n'ont pu respecter le budget qui leur avait été alloué. Le Contrôleur des finances explique notamment ces dépassements, dans son analyse financière, par une hausse plus élevée que prévu des coûts des médicaments et des coûts associés aux services professionnels et administratifs pour le premier, et par un accroissement du personnel scolaire dû à la hausse du nombre d'élèves pour le second.

50 En ce qui concerne le portefeuille Transports et Mobilité durable, nous expliquons la hausse de ses dépenses dans la section Particularités pour 2024-2025. Enfin, celle du portefeuille Économie, Innovation et Énergie provient principalement de pertes sur placement du Fonds du développement économique plus élevées que prévu.

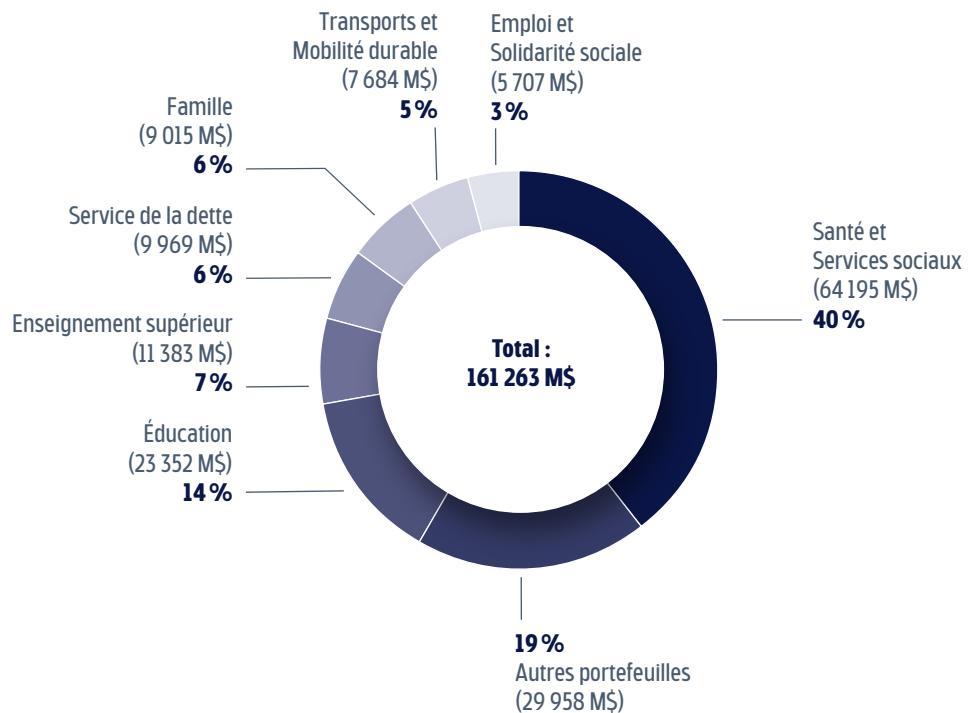
Fonds de suppléance

Il s'agit d'une provision administrée par le Conseil du trésor qui vise notamment à couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'année financière, celles pour les infrastructures subventionnées ainsi que le coût de certaines mesures annoncées dans le budget.

3. Le portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale est inclus dans la rubrique Autres portefeuilles de la figure 5.

51 À titre informatif, la figure 5 illustre la répartition des dépenses par portefeuille et pour le service de la dette pour l'année financière 2024-2025.

FIGURE 5 Dépenses par portefeuille et pour le service de la dette pour l'année financière 2024-2025



Source : Vérificateur général du Québec d'après des données du ministère des Finances.

Illustration : Vérificateur général du Québec.

52 On peut y observer que les portefeuilles Santé et Services sociaux, Éducation et Enseignement supérieur représentent à eux seuls 61 % des dépenses totales du gouvernement, comparativement à 60 % l'an dernier. Ainsi, le poids de ces portefeuilles dans l'ensemble des dépenses du gouvernement est relativement stable entre ces deux années.

53 Le service de la dette, quant à lui, est resté tout près de 10 milliards de dollars, mais son poids dans les dépenses totales du gouvernement a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, passant de 6,6 % à 6,2 %.

Situation financière au 31 mars 2025

54 Les états financiers présentent également le portrait de la situation financière du gouvernement au 31 mars de chaque année. Ce portrait est composé des actifs que le gouvernement possède, tels que ses placements et ses immobilisations (terrains, bâtiments, etc.), et de ses passifs, tels que les dettes et les autres sommes que le gouvernement doit payer à des tiers. On y retrouve notamment deux autres informations importantes, soit le déficit cumulé et la dette nette.

Déficit cumulé

55 Le déficit cumulé du gouvernement est principalement constitué de la somme de tous les surplus et de tous les déficits que celui-ci a accumulés au fil des ans. Il représente la somme des dépenses faites alors que les revenus étaient insuffisants, ce qui a nécessité d'emprunter pour payer les dépenses courantes.

56 Ce déficit cumulé est susceptible de créer une iniquité intergénérationnelle, puisque son fardeau pourrait être transféré à une génération qui n'aura pas profité de ces dépenses au moment où elles ont été faites. Au 31 mars 2025, le déficit cumulé du gouvernement s'élevait à 124,4 milliards de dollars, en hausse de 6,1 milliards par rapport à l'année précédente.

57 En pourcentage du produit intérieur brut (PIB), le déficit cumulé est toutefois resté stable, à 20,4 %, ce qui signifie que sa hausse suit celle de l'activité économique du Québec.

Dette nette

58 La dette nette est la dette du gouvernement pour laquelle il ne dispose pas d'actifs facilement convertibles en liquidités, à court terme, pour en effectuer le remboursement. Ainsi, la dette nette fournit une mesure des revenus qui seront nécessaires pour couvrir les activités passées et qui, par conséquent, ne seront pas disponibles pour fournir des services.

59 Au 31 mars 2025, elle s'élevait à 236,2 milliards de dollars et représentait 38,7 % du PIB. Il s'agit d'une hausse de 16,1 milliards et de 0,7 % en pourcentage du PIB.

60 À titre informatif, la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* prévoit que la dette nette présentée dans les états financiers du gouvernement ne pourra excéder 35,5 % du PIB en 2032-2033 et 32,5 % du PIB en 2037-2038.

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT CONCERNANT NOS AUTRES AUDITS FINANCIERS

61 Les travaux d'audit financier que nous effectuons résultent en la production d'un rapport de l'auditeur indépendant, qui est joint aux états financiers. Par la suite, notre rapport et les états financiers sont généralement inclus dans le rapport annuel de gestion de l'entité, qui est déposé à l'Assemblée nationale.

62 Le principal objectif du rapport de l'auditeur indépendant est d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnent une image fidèle notamment de la situation financière et des résultats annuels de l'entité, conformément aux exigences du référentiel d'information financière applicable. On peut voir cette conclusion au deuxième paragraphe du rapport de l'auditeur indépendant.

63 Dans la plupart des cas, l'opinion exprimée conclura que les états financiers sont fiables ; c'est ce qu'on appelle une opinion non modifiée. Toutefois, dans quelques cas, lorsque l'auditeur n'obtient pas tous les éléments nécessaires pour fonder son opinion ou lorsqu'il détecte des anomalies significatives qui ne sont pas corrigées par l'entité, il exprimera une opinion modifiée. Une telle opinion n'est pas banale et doit être prise au sérieux, notamment parce qu'elle affecte la reddition de comptes de fonds publics.

Opinions modifiées

64 Une opinion modifiée peut prendre différentes formes, selon la nature de la situation que rencontre l'auditeur, comme illustré ci-dessous.

Nature du problème	Incidences significatives mais non généralisées	Incidences significatives et généralisées
Présence d'une ou de plusieurs anomalies significatives dans les états financiers	Opinion avec réserve	Opinion défavorable
Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour s'assurer qu'il n'y a pas d'anomalies significatives dans les états financiers	Opinion avec réserve	Impossibilité d'exprimer une opinion

65 Au cours de la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, nous avons formulé neuf opinions modifiées, soit huit opinions avec réserve et une impossibilité de formuler une opinion. Celles-ci sont énumérées à l'annexe 4 de notre rapport annuel de gestion 2024-2025.

Difficultés de certaines entités à produire leurs états financiers

66 La production d'états financiers audités vise à assurer une saine gestion des fonds publics.

67 Or, comme nous l'avons déjà soulevé dans le passé, certaines entités éprouvent des difficultés à produire leurs états financiers parce qu'elles manquent de préparation ou qu'elles peinent à obtenir les informations nécessaires. Ces problèmes surviennent surtout dans les petites et moyennes entités, qui ont moins de ressources et d'expertise en la matière. La création d'entités qui doivent effectuer des activités auparavant exercées par une autre entité du secteur public peut également engendrer des difficultés si le partage des actifs et les dettes transférées ne sont pas clairement définis.

68 Ces situations entraînent un manque d'efficience autant du côté de l'entité que de l'auditeur et peuvent engendrer de longs délais dans la finalisation des états financiers. Cela me préoccupe puisque la longueur des délais réduit nettement la pertinence de cette reddition de comptes. Cela peut également se traduire par la nécessité d'obtenir l'aide de cabinets d'experts-comptables lorsque le personnel en place ne dispose pas des ressources nécessaires pour déterminer le traitement comptable approprié, élaborer un jeu complet d'états financiers, etc.

69 Trois exemples récents, présentés ci-dessous, illustrent ces difficultés.

Institut de technologie agroalimentaire du Québec

70 L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) a été institué en 2021 et a entamé ses activités, à ce titre, le 1^{er} juillet 2021. Il succède à l'unité administrative du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) qui gérait auparavant les campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe. Toutefois, jusqu'en décembre 2022, le MAPAQ a continué à comptabiliser les transactions pour l'ITAQ, le temps que ce dernier se structure.

71 Nous avons entrepris l'audit de ce premier exercice à l'automne 2022. Cependant, les travaux ont dû être interrompus à plusieurs reprises afin de donner à l'ITAQ le temps de mieux s'organiser, d'avoir une équipe financière suffisante, de recueillir l'information nécessaire et de préparer ses états financiers.

72 Malgré les délais accordés, au 30 septembre 2025, la situation était toujours insatisfaisante. L'ITAQ n'était pas en mesure de s'assurer que la démarcation est effectuée correctement pour plusieurs postes de ses états financiers. Il s'affairait encore à chercher de l'information probante, à en faire l'analyse et à préparer ses états financiers.

73 Ainsi, au 30 septembre 2025, plus de trois ans après la fin de ce premier exercice, et malgré la bonne collaboration de l'ITAQ, les états financiers n'étaient toujours pas finalisés, ce qui retarde également la production des états financiers pour les années subséquentes.

Conseil de la magistrature

74 Le Conseil de la magistrature (le Conseil) a été constitué en 1978 en vertu de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Bien qu'il existe depuis plus de 45 ans, le Conseil n'avait pas, jusqu'à récemment, l'obligation de préparer des états financiers. À la suite de l'adoption du projet de loi no 8, *Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec*, qui a été sanctionné le 15 mars 2023, le Vérificateur général s'est vu confier l'audit annuel des états financiers du Conseil. Les états financiers au 31 mars 2024 sont donc les premiers établis par le Conseil conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

75 Nous avons procédé à l'audit de ces états financiers. Tout au long de nos travaux, nous avons bénéficié d'une excellente collaboration de la part du personnel du Secrétariat du Conseil. Toutefois, ce dernier ne disposait pas des ressources et de l'expertise comptable requises pour préparer ses états financiers et constituer un dossier d'audit complet, malgré sa bonne volonté. Il a donc dû retenir les services d'une firme externe de comptables professionnels agréés pour l'appuyer.

76 Cette situation a entraîné des retards dans la préparation et l'audit des états financiers. Par conséquent, j'ai émis une opinion sans réserve sur ces états financiers seulement le 15 avril 2025, soit plus de 12 mois après la fin de l'exercice.

Société de développement de la Baie-James

77 Au cours de nos audits des dernières années sur les états financiers de la Société de développement de la Baie-James, nous avons observé que le degré de préparation de la direction était inadéquat. En effet, la firme externe à qui nous avons confié les travaux d'audit et les équipes du Vérificateur général ont eu beaucoup de difficultés, en raison notamment de retards dans la livraison de documents essentiels à l'audit. De plus, la qualité de certains des documents reçus n'était pas satisfaisante. Ainsi, bien que nous ayons été en mesure d'exprimer notre opinion sur les états financiers en mai 2023, nous avons recommandé à la Société de développement de la Baie-James, à la suite de l'audit de ses états financiers au 31 décembre 2022, de prendre des mesures pour améliorer la préparation des informations requises et des documents de support nécessaires à la production des états financiers ainsi que de respecter les délais de livraison prévus.

78 Néanmoins, la situation s'est produite à nouveau lors de l'audit des états financiers au 31 décembre 2023. Ainsi, au printemps 2024, les travaux d'audit ont dû être reportés en raison de différents retards et du manque de préparation de la direction. J'ai finalement exprimé mon opinion sur ces états financiers en avril 2025, soit plus d'un an après la fin de l'exercice financier, ce qui n'assure pas une reddition de comptes en temps opportun. Soulignons que cette opinion inclut une réserve qui résulte du fait que la Société de développement de la Baie-James n'a pas évalué ni comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

79 Pour l'audit des états financiers au 31 décembre 2024, la direction s'est dotée d'un nouveau plan d'action afin de répondre à ma recommandation. Je suivrai donc la situation attentivement.

Modification à la portée des travaux d'audit financier du Vérificateur général

80 Au cours de l'année 2024-2025, nous avons audité les premiers états financiers de Santé Québec, pour lesquels j'ai exprimé une opinion non modifiée le 4 juillet 2025. Cet exercice a entraîné des efforts importants aussi bien de notre part que de celle de Santé Québec, notamment en raison de la fusion des établissements en cours d'année. Malgré tout, les états financiers ont été finalisés dans un délai raisonnable, considérant l'ampleur des travaux nécessaires pour ce premier exercice financier. Le pouvoir d'auditer Santé Québec qui a été confié au Vérificateur général nous assure notamment d'avoir toute l'information requise pour émettre notre opinion sur les états financiers consolidés du gouvernement, compte tenu de l'étendue des activités de Santé Québec qui y sont incluses.

81 D'autres changements peuvent entraîner un élargissement de nos travaux d'audit financier. Par exemple, en 2024, la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) a procédé à l'intégration des activités de ses filiales immobilières. Ainsi, à titre de coauditeur de la Caisse, nous avons réalisé des travaux d'audit sur ces activités immobilières d'importance, alors qu'elles étaient auparavant auditées par des cabinets d'experts-comptables du secteur privé. Ce changement a facilité l'application des récentes modifications de la norme canadienne d'audit sur les audits d'états financiers de groupe.

82 Nous avons également audité deux nouvelles entités qui ont été créées récemment, soit Mobilité Infra Québec et le Musée national de l'histoire du Québec, afin d'émettre pour la première fois une opinion sur leurs états financiers pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2025. Les travaux d'audit de ces deux entités se sont bien déroulés.

CONTENU DU PRÉSENT TOME

83 Le présent tome aborde plusieurs sujets d'intérêt pour les parlementaires et la population. Il présente les résultats de quatre audits de performance.

84 Le **chapitre 2** porte sur l'accès à une première consultation en médecine spécialisée. D'abord, nous avons observé que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) effectue le suivi d'une partie uniquement (environ 20 %) des consultations réalisées. De plus, les délais d'attente sont longs, tant pour les demandes qui transitent par les centres de répartition des demandes de services que pour celles qui figurent sur les listes d'attente des deux établissements audités. Enfin, l'information dont dispose le MSSS pour répartir équitablement les médecins spécialistes entre les régions du Québec est insuffisante, de même que celle dont disposent les établissements pour faire le suivi des disponibilités des médecins qui occupent un poste.

85 Le **chapitre 3** porte sur les dépenses par cartes de crédit. D'abord, les contrôles des cartes sont inadéquats au sein des entités auditées. Par exemple, pour certaines entités, les limites financières sont sous-utilisées et de longs délais d'annulation des cartes sont observés à la suite du départ ou lors de l'absence prolongée d'un employé. De plus, pour quatre des cinq entités auditées, la surveillance pour s'assurer de l'efficacité des contrôles en place est insuffisante et l'absence de motifs documentés empêche d'évaluer la pertinence de plusieurs achats. Finalement, certaines transactions ne sont pas conformes aux règles en vigueur.

86 Le **chapitre 4** porte sur les étudiants étrangers au collégial et à l'université. Il montre que plusieurs mesures ont été mises en œuvre, dans un court laps de temps, pour accroître leur nombre, sans un suivi et une évaluation adéquats des résultats. Des quotas par établissement d'enseignement ont ensuite été instaurés sans une analyse appropriée et à partir de données qui présentaient des problèmes de qualité. Par ailleurs, les processus du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration lors de la sélection des étudiants étrangers engendrent des inefficiences. Enfin, le suivi insuffisant du parcours des étudiants étrangers ne permet pas de savoir ce qu'il advient de ces derniers une fois le certificat d'acceptation délivré.

87 Le **chapitre 5** porte sur l'analyse et la prise en compte des enjeux de soutenabilité des finances publiques du Québec par le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du trésor. Il montre que les mesures à prendre pour réaliser plus de la moitié des économies envisagées dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire de mars 2025 ne sont pas déterminées. Ensuite, il n'y a pas d'analyses de soutenabilité portant sur la capacité du gouvernement d'assurer le financement à long terme du niveau actuel des services à la population sans accroître le fardeau fiscal ou le poids de la dette. Par ailleurs, le plan québécois des infrastructures ne présente pas les sommes nécessaires pour des projets inscrits et le maintien des actifs. Enfin, les coûts de reconduction relatifs au financement des activités du réseau de la santé et des services sociaux ne considèrent pas l'ensemble des coûts associés au vieillissement de la population.